

## **AVIS DE CONVOCATION DU 04 MARS 2020**

Les actionnaires de la Société Anonyme HYDRAULIQUE P.B., au capital de 1 534 610 €, immatriculée au RCS d'Epinal sous le numéro B 308 208 388, sont convoqués :

### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- Modification de l'objet social de la Société,
- Modification statutaire de l'âge limite pour le Président du Conseil, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués,
- Modification statutaire du mode de réception des mandats de représentation aux conseils d'administration,
- Suppression des termes « Jetons de présence » dans les statuts,
- Mise en harmonie des statuts suite à la codification du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales dans la partie réglementaire du Code de Commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions,

### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Lecture du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le conseil d'administration,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus aux administrateurs de leur gestion,
- Affectation du résultat de l'entreprise,
- Fixation des rémunération prévues à l'article L225-45 du Code de Commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil d'Administration